

Structuration de la maîtrise d'ouvrage à l'échelle du SAGE Haut-Allier et sur le territoire du SAGE Cher amont

Dans le cadre des réflexions relatives à la (re)structuration de la maîtrise d'ouvrage en lien avec la compétence GEMAPI et la déclinaison opérationnelle de SAGE portés par l'Etablissement, il apparaît de réels besoins d'accompagnement des acteurs locaux à des échelles hydrographique cohérentes.

Bassin de l'Allier

C'est dans ce contexte que le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Haut-Allier, par courrier en date du 9 juin 2017 dont copie est jointe à la présente note, informe l'Etablissement qu'il envisage, le 28 juin prochain, de proposer aux membres de cette commission d'engager une démarche visant l'élaboration d'un contrat territorial à l'échelle du périmètre du SAGE avec une animation confiée à l'Etablissement.

Intéressé à plusieurs titres et notamment en tant que propriétaire-gestionnaire de l'ouvrage de Naussac mais également structure porteuse de cette procédure SAGE, il est proposé, sous réserve d'un avis favorable de la CLE et de l'obtention des financements nécessaires, de mobiliser un ingénieur dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités d'un an.

Cet agent, en collaboration avec l'animatrice du SAGE du Haut-Allier, serait chargé de piloter la définition du contenu de cette programmation ainsi que de participer au suivi de l'étude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC) qui sera engagée en 2018 sur l'axe Allier en partenariat avec la CLE du SAGE Allier aval.

Concernant ce dernier point, il est souligné que cela permettrait également de répondre en partie à la demande de renfort d'appui technique exprimée par le Président de cette commission dans son courrier du 15 juin 2017.

Bassin du Cher

Dans un même ordre de considération, il apparaît que le bassin versant du Cher en amont de Vierzon est très peu couvert par des maîtres d'ouvrage opérationnels et donc par des procédures contractuelles permettant une mise en œuvre effective d'actions en réponse aux dispositions du SAGE Cher amont porté par l'Etablissement.

Ainsi, en accord avec le Conseil départemental de l'Allier, les services de l'Etat dans ce département et ceux de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, il a été envisagé que l'Etablissement, en synergie avec les actions qu'il mène sur ce territoire (PAIC, SLGRI de Montluçon, restauration de la continuité écologique), assure la préfiguration d'un contrat territorial à l'échelle d'une ou plusieurs unités hydrographiques cohérentes dans ce département.

Pour ce faire, il est proposé de mobiliser un ingénieur dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités d'un an qui viendrait notamment compléter le poste d'animateur SAGE Cher amont occupé actuellement à 67% d'un ETP.

Il est souligné également que ce renfort serait amené à apporter un appui, en partenariat avec l'animatrice du SAGE Yèvre-Auron, à l'élaboration du contrat territorial gestion quantitative et qualitative initié récemment sur le bassin du Cher dans le département du même nom.

Il est précisé que les dépenses inhérentes à ces 2 postes s'inscrivent dans le respect du budget 2017 de l'Etablissement. Pour leur financement, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Agence de l'eau à hauteur de 80%.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

| | | | |
|---------------|-------------|-----------|------|
| RECEPTION LE: | 122 | 14 | 2017 |
| EXPEDITEUR: | | | |
| NUMERO: | | | |
| | Attribution | Copies | |
| PRES | X | X | |
| DGS | | X | |
| DAF | | | |
| DEPR | | X | |
| DDGT | | X | |
| COM | | X | |
| | Agence | Signature | |

Langeac, le 09 juin 2017

Monsieur le Président
Etablissement public Loire
2 Quai du Fort Alleaume
45 057 ORLEANS CEDEXRef : SHA_AL_17_14
Mail : aude.lagaly@eptb-loire.fr
Dossier suivi par : Aude LAGALY
Tel : 04-71-77-28-30**Objet :** Proposition de point complémentaire à l'ordre du jour du prochain comité syndical de l'Etablissement – Contrat territorial Haut-Allier

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Haut-Allier a été approuvé en fin d'année 2016 par les cinq préfets des départements concernés.

Afin de mettre en œuvre ce document de planification, une des préconisations retenues au sein du plan d'aménagement et de gestion durable, est de poursuivre ou de faire émerger des démarches opérationnelles de type contrat territorial sur l'ensemble du territoire du SAGE (disposition D1.1.3).

En effet, en parallèle de l'élaboration du SAGE, plusieurs programmes ont été engagés pour restaurer et entretenir les cours d'eau ou réduire les sources de pollutions et de dégradations des milieux aquatiques :

- Contrat Restauration et Entretien de la Senouire (MO SICALA 43 - terminé fin 2012) ;
- Contrat Restauration Entretien sur les Zones humides du haut Allier en Lozère (MO CEN Languedoc Roussillon - terminé fin 2014) ;
- Contrat Territorial des affluents langeadois de l'Allier (MO SICALA - terminé fin 2016) ;
- Contrat Territorial de Naussac (MO, Communauté de Communes Montagnes d'Ardèche – en cours d'évaluation).

Pendant, ces démarches sont désormais terminées ou en cours d'évaluation-bilan.

Dans un contexte de restructuration territoriale et de prise de nouvelles compétences au sein des EPCI et au vu des orientations de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 11^e programme, beaucoup d'incertitudes planent sur la reconduction de ces programmes d'actions et laissent supposer qu'à l'issue de l'année 2017, l'ensemble du territoire du SAGE du Haut-Allier sera dépourvu d'outils opérationnels.

Pour permettre au territoire du Haut-Allier de bénéficier d'une déclinaison efficiente du SAGE, mais également de maintenir des aides financières de la part de l'Agence de l'Eau, je souhaite proposer aux membres de la CLE, lors de la prochaine séance plénière du 28 juin, la mise en place d'un contrat territorial à l'échelle du SAGE du Haut-Allier.

Aussi, vous serait-il possible d'évoquer, lors de la prochaine réunion du comité syndical de l'Etablissement, la mise en place d'une telle démarche et la possibilité éventuelle du portage de l'animation de celle-ci?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces demandes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées et cordiales.

Le Président de la CLE du SAGE du Haut-Allier
Francis ROME